



Communiqué de presse

Date 1.10.2021
Embargo Début de la conférence de presse

Coronavirus : le Conseil fédéral prépare une offensive en faveur de la vaccination

En collaboration avec les cantons, le Conseil fédéral entend intensifier encore les efforts de vaccination afin de mettre un terme au plus vite à l'épidémie en Suisse. L'objectif pour les semaines à venir est d'atteindre le plus grand nombre possible de personnes qui sont encore indécises et qui ont besoin d'informations avant de se faire vacciner. C'est pourquoi, lors de sa séance du 1^{er} octobre 2021, le Conseil fédéral a décidé de mettre en consultation une offensive en faveur de la vaccination. Sont prévus une semaine nationale de la vaccination, quelque 170 unités mobiles de vaccination supplémentaires, des consultations personnalisées et la remise de bons aux personnes ayant pesé significativement dans la décision d'autres personnes de se faire vacciner. En outre, le Conseil fédéral a décidé de maintenir la gratuité du dépistage donnant droit à un certificat COVID pour les personnes de moins de 16 ans et celles qui ont reçu une première dose de vaccin.

Le nombre d'infections au coronavirus est actuellement en baisse. Mais la situation dans les unités de soins intensifs reste tendue. Vu le nombre élevé de personnes non immunisées et la forte contagiosité du variant Delta, le risque d'une nouvelle vague pendant les mois plus frais de l'automne et de l'hiver reste important, ce qui pourrait entraîner une lourde charge pour les hôpitaux.

La Suisse à la traîne en matière de vaccination

Environ 57% de la population suisse est complètement vaccinée. Cela signifie que le pays a l'un des taux de vaccination les plus bas d'Europe. Avec l'extension du certificat COVID, la demande de vaccination a quelque peu augmenté ces dernières semaines, mais le rythme a déjà ralenti ces derniers jours.

Le vaccin est le moyen qui permettra de sortir de la crise. Il est sûr et offre une très bonne protection contre le COVID-19. De plus, les personnes qui sont infectées malgré le fait d'être vaccinées risquent beaucoup moins de tomber gravement malades. Ce n'est qu'avec un taux de vaccination nettement plus élevé que la population pourra être immunisée et protégée contre les formes graves de cette maladie. D'après l'état actuel des connaissances, chez les personnes de plus de 65 ans, il faudrait que ce taux soit d'environ 90 à 95% pour qu'il soit possible de lever les mesures en vigueur. Or, à ce jour, 88,5% ont reçu une première dose de vaccin. Chez les personnes de 18 à 65 ans, il faudrait atteindre un taux de vaccination d'environ 80%. Ce taux est actuellement d'environ 71%.

Offensive en faveur de la vaccination

Après la forte demande lors de la première phase de la campagne de vaccination, la population a de plus en plus besoin d'informations avant de se décider. La relance menée conjointement par la Confédération et les cantons devrait faciliter encore l'accès à la vaccination de manière à ce que le taux de vaccination en Suisse progresse rapidement. La campagne se concentrera sur les personnes qui, encore indécises, ont besoin d'informations plus détaillées sur le vaccin. Une décision négative de leur part sera bien entendu respectée.

L'offensive se déploiera en quatre points : une semaine nationale de la vaccination, des unités mobiles de vaccination supplémentaires, des informations personnalisées et des bons récompensant des conseils ayant abouti à une vaccination.

Semaine nationale de vaccination

Placée sous l'égide de la Confédération et des cantons, une semaine nationale de la vaccination soulignera combien la vaccination bénéficie à l'ensemble de la société. L'objectif de cette semaine sera de convaincre davantage de personnes de l'utilité de la vaccination par la communication claire et limpide de faits fiables, tels que l'efficacité, la sécurité et les effets secondaires d'une vaccination, les risques d'une infection pour la santé ou les possibilités de se faire vacciner. Des actions organisées par les cantons, les communes et diverses organisations (p. ex. églises, clubs sportifs) sont prévues, ainsi qu'une *hotline* dédiée aux questions sur la vaccination.

170 unités mobiles de vaccination supplémentaires

Des bus de vaccination apporteront la vaccination au plus proche de la population : sur la place du village, le lieu de travail ou le terrain de football, dans le centre commercial, devant l'université ou la discothèque. Le personnel soignant s'adressera aux personnes et les informera individuellement, permettant ainsi un accès aisé à la vaccination. Outre la cinquantaine de bus de vaccination déjà sur le terrain, 170 bus et autres unités mobiles supplémentaires sillonneront la Suisse pendant plusieurs semaines.

Contacter le plus grand nombre de personnes possible

La décision de se faire vacciner est un long processus pour de nombreuses personnes. Des conseillers prendront contact personnellement avec celles qui n'ont pas encore été vaccinées pour chercher le dialogue avec elles. Quelque 1700 conseillers engagés partout en Suisse viendront ainsi compléter le travail de conseil des professionnels de la santé. Le conseil sera proposé pendant plusieurs semaines et se déroulera par téléphone, via les réseaux sociaux ou sous forme d'entretiens personnels.

Bon de 50 francs pour un conseil aboutissant à une vaccination

Les efforts de la Confédération et des cantons doivent être complétés et multipliés par l'implication directe de toute la population : chacun peut aider à convaincre un ami, un voisin, un collègue de travail ou un membre de la famille des avantages de la vaccination. Cette coopération mérite d'être récompensée. Toute personne nouvellement vaccinée pourra désigner une personne ayant joué un rôle important dans sa décision de se faire vacciner. Celle-ci recevra par courrier un bon de 50 francs du canton en remerciement pour son aide. Il appartient aux cantons de décider où le bon peut être échangé, par exemple dans un cinéma ou un restaurant.

Investissement de 150 millions de francs au maximum

Les coûts de l'offensive en faveur de la vaccination seront plafonnés à 150 millions de francs. Le Conseil fédéral estime qu'il s'agit d'un investissement durable par rapport aux coûts actuels des tests, qui s'élèvent à environ 50 millions de francs par semaine. Les avantages économiques et sanitaires d'un taux de vaccination élevé sont incontestés : en moyenne, 100 vaccinations permettent d'éviter une hospitalisation et 250 vaccinations l'occupation d'un lit en soins intensifs. D'autres coûts peuvent aussi être économisés : une augmentation du taux de vaccination permettra d'annuler tout ou partie des mesures actuelles. Cela profitera particulièrement aux secteurs économiques touchés tels que la restauration et l'hôtellerie, les

centres de fitness ou l'industrie du divertissement. La consultation a lieu jusqu'au 6 octobre, et le Conseil fédéral prendra sa décision le 13 octobre.

Priorité aux mesures susceptibles de mettre fin à la pandémie

Après avoir consulté les cantons, les partenaires sociaux et d'autres milieux, le Conseil fédéral a également décidé aujourd'hui de ne pas prolonger la prise en charge générale des coûts des tests donnant lieu à un certificat COVID au-delà du 10 octobre 2021. Il entend concentrer les efforts financiers de la Confédération sur les mesures susceptibles de mettre fin à la pandémie. En outre, les coûts très élevés des tests ne devraient plus être supportés par la collectivité. Lors de la consultation, la majorité des cantons ont soutenu cette position. Le Conseil fédéral a donc décidé de ne pas donner suite aux demandes des deux commissions parlementaires qui avaient réclamé une prolongation.

Test gratuit pour les personnes primovaccinées et les jeunes

Le Conseil fédéral prolonge toutefois la gratuité des tests pour certains groupes. Ainsi, la Confédération paiera jusqu'à fin novembre 2021 les tests (tests rapides antigéniques et tests PCR salivaires groupés) des personnes ayant reçu une première dose de vaccin, mais ne disposant pas encore d'un certificat. D'autre part, le dépistage pour toutes les personnes de moins de 16 ans restera gratuit.

Prise en charge des coûts d'établissement de certificats dans le cadre de tests répétés

Pour favoriser la pratique des tests répétés, la Confédération paiera désormais les coûts dus à la délivrance des certificats pour ces tests. Aujourd'hui, certains laboratoires renoncent à délivrer des certificats du fait que les coûts doivent être payés par le client – canton ou entreprise. Par cette modification d'ordonnance, le Conseil fédéral reprend une demande du Parlement. Une période de transition est à prévoir jusqu'à ce que tous les laboratoires et les cantons aient converti leurs processus.

Plateforme nationale pour les certificats COVID

Toutes les personnes ayant reçu un vaccin autorisé par l'Agence européenne des médicaments (EMA) et qui ont besoin d'un certificat suisse pourront en faire la demande. Afin de simplifier la procédure et d'alléger la charge des cantons, la Confédération met en place une plateforme électronique centralisée pour les certificats COVID. C'est ce qu'a décidé le Conseil fédéral lors de la séance de ce jour sur la base des résultats de la consultation. Ainsi, les cantons n'auront pas besoin de mettre en place de telles plateformes.

Le portail entrera en service le 11 octobre 2021. Le délai transitoire (actuellement fixé au 10 octobre) pour l'utilisation d'autres justificatifs de vaccination est prolongé jusqu'au 24 octobre 2021.

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique
Infoline coronavirus +41 58 463 00 00
Infoline vaccination COVID-19 +41 58 377 88 92

Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur (DFI)